

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 296

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 29

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« i) À la première phrase, après les mots : « conseiller départemental », insérer les mots : « parmi ceux élus dans le ressort du tribunal administratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.